

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-six**, le **huit juillet**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

N° DEL 2026 - 143

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

OBJET

Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels sur la parcelle indivise B409 propriété indivise des communes de Saint-Lary Soulan/Sailhan

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 13

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie :
Le 09 juillet 2026 selon le relevé de décisions

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.
Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Ombeline PEREZ, Maire.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels avec ENEDIS PYRÉNÉES LANDES.

Dans le cadre d'une sécurisation, ENEDIS projette la mise en souterrain de son réseau aérien HTA sur la zone « commune de Saint-Lary Soulan – section B – parcelle 409 ».

L'impact de ces travaux serait le remplacement d'un poteau, le remplacement du poste de transformation « Caneilles » et la création d'une liaison souterraine raccordée depuis le nouveau poste jusqu'à la RD n°919.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve (et si cela est possible) de suivre au mieux le tracé de la route existante,

Décide :

- la mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels avec ENEDIS PYRÉNÉES LANDES,
- d'autoriser Madame le Maire à approuver et signer cette convention, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 8 juillet 2026.



Accusé de réception en préfecture
065-216503889-20260708-DEL-2026-143-DE
Date de télétransmission : 22/07/2026
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Ombeline PEREZ